

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Création d'une
Commission des
Marchés à Procédure
Adaptée (CMAPA)

- N°17 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

CRÉATION D'UNE COMMISSION DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (CMAPA)

- **Vu** le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **Vu** le Code de la commande publique
- **Vu** la délibération n° 2.4 du 10 juillet 2020 portant sur la composition de la commission d'appel d'offres,
- **Considérant** que la Commune de Thiers souhaite améliorer ses procédures d'achats, tout en conservant une certaine souplesse fonctionnelle, il est proposé d'instaurer une CMAPA pour les marchés à procédure adaptée.
- **Considérant** que cette instance, non obligatoire au regard du Code de la commande publique, formulera un avis consultatif sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix du titulaire dans le cadre des consultations menées par la Commune de Thiers en matière d'achat public supérieur à 40 000 euros HT, et ce jusqu'aux seuils établissant les procédures formalisées pour lesquelles la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente. Elle n'est pas chargée d'attribuer les marchés publics.
- **Considérant** que les règles de composition et de fonctionnement de la CMAPA proposées sont les suivantes :
 - La CMAPA est composée des mêmes membres titulaires et suppléants que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :
 - Titulaires : Stéphane RODIER (Président), David DEROSSIS, Michel Combronde, Claude GOUILLON-CHENOT, Francis ROUX ;
 - Suppléants : Thierry BARTHELEMY, Isabelle FUREGON, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Eric BOUCOURT, Claire JOYEUX.
 - En l'absence du Maire, président de la commission, celui-ci désigne en amont un président de séance parmi les membres de la CMAPA.
 - A la différence de la CAO, cette commission pourra se réunir sans obligation de quorum et avec un délai de convocation de 48H,
 - En fonction des sujets et activités concernés par les marchés à analyser, pourront être invités à participer, à titre consultatif, à ces commissions : Les élus référents concernés par le marché à analyser, les responsables de services ou agents en charge du dossier du marché à analyser.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:

- **Approuve** l'instauration de la CMAPA et sa composition telle que présentée ;
- **Approuve** les règles de fonctionnement de ladite commission ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claire JOYEUX

Stéphane RODIER

